AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 21-4-75020214

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION « AUVERGNE ET LIMOUSIN »

(Tél. 92-97-11 - Postes 440 & 449)

(ALLIER, CANTAL, CORRÈZE, CREUSE, HAUTE-LOIRE, PUY-DE-DOME, HAUTE-VIENNE)

Régie de Recettes de la D. D. A.

Sous-Régisseur de Recettes du Service de la Protection des Végétaux, Cité Administrative, Rue Pélissier 63034 CLERMONT-FERRAND CEDEX

C.C.P. : CLERMONT-FERRAND 5.503-17

ABONNEMENT ANNUEL 50,00 F

Tél. nouveau n° 92. 42. 68

BULLETIN N° 31 du 15 AVRIL 1975.-

ARBRES FRUITIERS

TAVELURE.- (Pommiers et Poiriers)

Si les températures se maintiennent favorables des contaminations importantes pourraient avoir lieu, en cas de pluie.

Il est conseillé d'effectuer un traitement afin de tenir la végétation parfaitement protégée.

Sur les variétés de Pommiers à débourrement tardif attendre, pour intervenir, que le stade C3 soit atteint (consulter le tableau des stades-repères reproduit au verso du bulletin n° 30).

S'il y a lieu, sur Pommiers, traiter en même temps contre l'Oïdium.

MONILIA DES ARBRES A FRUITS A NOYAU.- (Abricotiers - Cerisiers - Pruniers)

Si possible avant les prochaines pluies, effectuer un traitement avec un produit à base de bénomyl, de folpel, de méthylthiophanate, de mancozèbe, de thiabendazole ou de thirame.

CHENILLES DEFOLIATRICES - PUCERONS.-

Ces ravageurs ont repris leur activité sur les différentes essences fruitières : intervenir en cas de nécessité.

XYLEBORE.- (toutes essences fruitières)

Les dégâts causés par cet insecte qui se signale par la présence de nombreux petits trous sur le tronc et les branches charpentières sont parfois graves dans certaines plantations.

Dans les vergers intéressés, effectuer, par beau temps, une pulvérisation copieuse avec un produit à base de lindane, de parathion ou d'oléoparathion.

FRAMBOISIERS

DIDYMELLA.- (dessèchement des pousses)

Les spores permettant les contaminations étant à maturité, il est conseillé d'effectuer un traitement dans les prochains jours. La lutte contre cette maladie sera à poursuivre, au moins jusqu'à fin mai, à raison d'un traitement tous les 12 à 15 jours.

Utiliser un produit à base de bénomyl, de captane, de dithianon, de mancozèbe, de méthylthiophanate ou de thirame.

COLZA

MELIGETHE.-

Avec le réchauffement, les Méligèthes ont fait leur apparition et si le beau temps persiste, il est à craindre une infestation rapide dans certaines cultures.

Une intervention s'impose lorsque l'on remarque la présence :

- d'un insecte, en moyenne, par inflorescence principale lorsque le Colza est au stade bourgeons floraux accolés ;

- de deux à trois insectes, en moyenne, par inflorescence principale lorsque le Colza est au stade bourgeons floraux écartés.

Il est rappelé qu'à partir du moment où le Colza commence à fleurir (c'est le cas dans certaines parcelles) toute intervention devient inutile, l'insecte n'étant plus nuisible.

P387

Imprimerie de la Station Auvergne-Limousin — Directeur-Gérant : L. BOUYX

V I G N E

VERS GRIS.- (Chenilles de Noctuelles)

Ces chenilles qui évident les bourgeons ou dévorent les jeunes pousses peu après le débourrement peuvent causer des dégâts importants dans certaines parcelles.

S'il y a lieu, intervenir :

- soit par pulvérisation copieuse d'un produit à base de carbaryl, d'endosulfan, de lindane, de toxaphène ou de trichlorfon.

- soit par épandage d'appât constitué par du son empoisonné avec l'un des produits suivants : endosulfan, lindane ou toxaphène.

Epandre l'appât le soir, au pied des souches à raison de 60 à 80 kg à l'hectare.

PROTECTION DES ABEILLES

En cas de traitement insecticide ou acaricide sur une culture en cours de floraison, seuls les produits reconnus non toxiques pour les Abeilles peuvent être utilisés.

Ces produits sont mentionnés dans le n° 265 de la revue PHYTOMA, page 42. Dans cette revue, en ce qui concerne ces produits, il y a deux erreurs qu'il convient de rectifier : les mentions "non dangereux pour les Abeilles" ne s'appliquent pas au carbophenothion et au drazoxolon mais au chinométhionate et à l'endosulfan.

A T T E N T I O N :

- l'inocuité des produits reconnus non dangereux pour les Abeilles n'étant pas absolue, il y a lieu d'éviter leur application pendant les heures chaudes de la journée, surtout en traitement à bas volume.

- pour les associations de matières actives, il est bien évident que tous les composants doivent être classés "non dangereux pour les Abeilles" pour que l'emploi de ces associations soit permis pendant la floraison.

"CHOISISSEZ et DOSEZ"

Il s'agit d'une brochure de 40 pages dont les textes ont été rédigés par des représentants du Conseil International de la Chasse, du Service de la Protection des Végétaux, du Laboratoire des Petits Vertébrés de l'I.N.R.A., de la Chambre Syndicale de la Phytopharmacie et de la Protection des Plantes, de l'Office National de la Chasse.

Cette plaquette indique, par culture, les produits pouvant être utilisés, ainsi que leur action sur le gibier.

Nous tenons gratuitement cette publication à la disposition des abonnés : il suffit de nous faire parvenir une enveloppe à votre adresse, de format 23 x 16,5 cm, affranchie à 1,15 franc.

Clermont-Ferrand, le 15 Avril 1975.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie
Chargé des Avertissements Agricoles

A. LECLERC.

Le Chef de la Circonscription
Phytosanitaire :

P. DENIZET.

Tirage n° 923 du 15 Avril 1975.